



République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

Roissy-en-Brie, le 16 avril 2024

Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de  
Transport Terrestre (BEA-TT)  
Grande Arche  
Tour Pascal B  
92800 PUTEAUX

Objet : retrait de panneaux publicitaires.

Monsieur,

Au titre du suivi des recommandations de sécurité concernant le PN8 de Roissy-en-Brie, et en particulier de la suivante : « *Faire procéder au démontage des panneaux publicitaires de grande taille situés à proximité immédiate du PN sur la RD 21 et induisant des distractions visuelles préjudiciables à la visibilité et la lisibilité du PN* », nous vous précisons que les dispositifs publicitaires en cause se trouvent sur des parcelles privées et que la Commune de Roissy-en-Brie n'a pour conséquent aucun pouvoir décisionnaire sur ces derniers. Ils sont toujours en place à ce jour.

En revanche, nous vous informons que la Commune sera vigilante à ce que ces dispositifs soient retirés d'ici fin juin 2024. En effet ceux-ci sont non-conformes au nouveau règlement local de publicité adopté en 2022, et la loi exige une mise en conformité sous un délai de 2 ans.

Deux courriers sont dorés et déjà partis à l'attention des propriétaires et de la société concernée.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour le Maire**  
**Le 1<sup>er</sup> Adjoint Délégué en charge de l'Urbanisme,**  
**De l'Environnement, des grands Projets, des**  
**Travaux**  
**Et des Quartiers**



  
**Jonathan ZERDOUN**